

Règlement loto de quartier

1. Les participants au loto sont inscrits en ligne sur <https://saint-seurin.org/loto> , par les Jardins d'Arcadie pour ses résidents, ou sur place à partir de 17h15 en fonction des places disponibles restantes.
 - a. L'accueil des participants se fait à partir de 16h30.
 - b. Les personnes inscrites en lignes ont leur place maintenue jusqu'à 17h15. Au-delà de 17h15 les places seront réattribuées aux personnes présentes.
2. Les grilles sont vendues par l'association, soit en ligne lors de l'inscription, soit sur place par 1, 3 ou 6 grilles au tarif de :
 - a. 3€ pour 1 grille
 - b. 8€ pour 3 grilles
 - c. 15€ pour 6 grilles
3. Seules les grilles vendues par l'association sont autorisées et il est autorisé un maximum de 6 grilles par participant.
4. Le tirage des boules est effectué par un membre de l'association qui anime la soirée.
 - a. Les numéros seront annoncés deux fois et placés sur le plateau selon leur emplacement.
5. Lors du tirage, le silence sera demandé dans la salle afin de ne pas perturber les joueurs.
 - a. Toute personne ayant un comportement susceptible de déranger le bon déroulement de la partie pourrait se voir invitée à quitter la salle.
 - b. Les parents sont responsables de leurs enfants.
6. La soirée est organisée en plusieurs parties au cours de laquelle plusieurs personnes peuvent gagner des lots. Une partie continue jusqu'à ce que tous les lots identifiés pour la partie aient été gagnés. A la fin de la partie, les cartons sont vidés, toutes les boules sont remises en jeu et une nouvelle partie peut recommencer.
 - a. Ne démarquez pas avant d'y avoir été invité par l'animateur, les réclamations éventuelles ne seront pas recevables.
 - b. Deux types de partie sont organisés : les parties à plusieurs gagnants par ligne remplie du carton et les parties dites « carton vide ».
7. Les gagnants sont les personnes qui remplissent une ligne de 5 nombres d'une grille et qui se signalent dans les temps.
 - a. Impérativement, le gagnant doit se signaler dans la seconde qui suit la sortie du dernier numéro qui vient de le faire gagner en levant la main et en criant très fort « QUINE » en direction du podium.



- b. Il appartient au gagnant de s'assurer qu'il a bien été entendu du podium, et ce, avant la sortie d'un nouveau numéro. A défaut, son tour serait perdu.
 - c. Le dernier numéro tiré doit impérativement figurer sur la ou les lignes gagnantes sous peine de nullité.
8. Une même personne peut gagner plusieurs fois dans une partie pour chaque ligne de son carton.
 - a. Chaque gagnant remporte un lot d'un ou plusieurs bons donnés par les commerçants du quartier et annoncés au préalable par l'animateur ou à défaut un lot de consolation (bon boisson ou snack).
 - b. Aucun lot ne peut être échangé contre de l'argent ni contre un autre lot.
9. En cas d'ex-aequo, les gagnants sont départagés par un tirage au dé.
 - a. S'il reste plusieurs lots à gagner dans la partie, la personne ayant tiré le plus grand nombre prend le lot annoncé et les autres personnes prennent les lots suivants par ordre du tirage au dé jusqu'à épuisement des lots de la partie.
 - b. S'il ne reste plus qu'un seul lot, et si le lot est constitué de plusieurs bons, la personne ayant tiré le plus grand nombre choisi un bon parmi les bons du lot. Les autres personnes choisissent un bon suivant l'ordre du tirage au dé jusqu'à épuisement des bons du lot.
 - c. Lorsqu'il n'y a plus de lot dans la partie, les gagnants restant reçoivent un lot de consolation (bon boisson ou snack).
10. Pour les parties « carton vide », tous les participants se lèvent et l'animateur annonce les boules tirées au sort. A chaque fois qu'un numéro tiré au sort appartient à la grille en sa possession, le joueur se rassoit, il a perdu.
 - a. Le gagnant est le dernier joueur encore debout. Il remporte alors le lot de la partie.
 - b. Si deux ou plusieurs joueurs sont amenés à s'asseoir en même temps sans qu'il ne reste de joueur debout, le gagnant est déterminé par tirage au dé entre eux. Le joueur faisant le plus grand numéro remporte la partie et le lot de la partie.
11. Tous les litiges seront réglés par l'association Faubourg Saint-Seurin.
12. Le loto se termine lorsqu'il n'y a plus de lot à gagner ou au plus tard à l'heure de fin du loto annoncée au début du loto.
13. Toutes les grilles et jetons sont « propriété » des Jardins d'Arcadie et devront rester sur les tables à la fin de la soirée, merci.
14. Le fait de participer au loto implique l'acceptation pure et simple de ce règlement.

